



Février 2022

## Le Recrutement à la PJJ d'Île de France : Médiocratie ou fait du Prince ?

« Les hommes sont si simples et si faibles que celui qui veut tromper trouve toujours des dupes » **Machiavel**

Depuis plusieurs mois, la **CGT-PJJ Île de France** constate un **mode de recrutement plus que surprenant** au sein de l'interrégion. Des éducateurs sont missionnés comme Responsables d'Unité Educative, des postes CADEC sont pourvus par des contractuels alors même que des éducateurs titulaires postulent, des directeurs de service contractuels n'ont en réalité aucun diplôme, mais ont eu l'art de plaire... Les exemples pourraient être multipliés dans chaque département francilien et d'outre-mer. Nous ne nommerons personne, l'idée étant de dénoncer un système qui se met en place et non des gens. Mais, cela est source d'insécurité et d'un sentiment d'injustice croissant. Les agents se retrouvent en difficulté et l'incompétence de certains cadres se ressent au sein des équipes, dans le recrutement des agents puis dans la qualité du service rendu.

Si vous n'y prenez garde, Monsieur le Directeur Interrégional, cet état de fait deviendra une généralité en Ile de France !

Certes, le Statut de la Fonction Publique s'est transformé en Code de la Fonction Publique. La fin des Commissions Administratives Paritaires et de leurs prérogatives ainsi que la **contractualisation massive** ont transformé l'esprit d'une Fonction Publique au service de l'intérêt général en une logique de « ressources humaines » entrepreneuriale.

Est-ce une raison pour désorganiser les services et l'équilibre de notre administration et laisser ainsi s'installer le népotisme et les arrangements en tout genre ?

Cela ne peut qu'engendrer de l'amertume et rendre les métiers de la PJJ de **moins en moins attractifs**. Le turn-over des personnels, le manque de candidats compétents pour les postes de RUE sont le signe d'un malaise grandissant. Pour pallier et cacher la misère, **des promesses sont faites** à ceux qui acceptent de se sacrifier, notamment par l'assurance d'avancement par la liste d'aptitude ou de renouvellement de contrat. Le bénéfice pour l'administration est double : rendre les cadres de proximité serviles et les sous-payer. Puis cette méthode se décline aux éducateurs, psychologues, etc. Bien évidemment, les fonctions support sont également impactées par cette stratégie.

Monsieur le Directeur Interrégional, nous attendons **une réflexion d'ensemble** concernant le recrutement et la gestion des personnels sur l'interrégion. La **CGT- PJJ IDF** exige plus de transparence et d'équité, et surtout, un retour à la priorité aux titulaires sur les contractuels, d'autant que les métiers de la PJJ nécessitent une formation et une expertise. Vous ne pouvez pas réclamer de la rigueur et de l'investissement des agents, sans les assurer que le cadre que vous fixez est clair, rassurant et juste.

Pour attirer les personnels, il faut rendre l'emploi attractif, pérenne et en adéquation avec les compétences de chacun. Pour créer de bonnes conditions de travail et ainsi de la qualité dans les prises en charge, encore faut-il **instaurer de la confiance**. La lisibilité des règles et la justice dans l'avancement sont des conditions plus que nécessaires pour atteindre ces objectifs.

**La CGTPJJ-IDF ne peut, à son niveau, que constater la casse du service public de la Justice des Mineurs du fait des lois votées lors de ce quinquennat (entre autres, et pas des moindres : CJPM, code du statut des fonctionnaires, application du bloc-peines...) et vous interpellier sur les effets délétères de la gestion actuelle des Ressources Humaines.**